

PREX DE L'ABONNEMENT

ÉDITION QUOTIDIENNE. Par an, (payable d'avance) \$5.00 (payable durant l'année) 6.00

L'ÉVÉNEMENT

JOURNAL QUOTIDIEN

Editeur-Propriétaire et Rédacteur en chef: HECTOR FABRE

PREX DES ANNONCES

Six lignes, première insertion \$0.45 Chaque insertion suivante 0.12

Bureaux à Québec, No 1, rue Buade, à côté du Bureau de Poste.

Succursale à Montréal, Fabre et Gravel Libraires, 219, rue Notre-Dame.

QUEBEC.

MERCREDI, 9 FÉVRIER 1870.

Nouvelles du Jour.

Sir A. T. Galt est revenu d'Europe par le dernier vapeur. Son départ, on s'en rappelle, avait fait beaucoup causer; son retour a fait moins de bruit et est passé presque inaperçu.

Le Mail, d'Ottawa, qui tient à son début à se faire lire, expose tout un plan machiavélique qui aurait eu le Nord-Ouest pour théâtre, M. McDougall pour victime et M. Langevin pour instigateur.

D'après le Mail, M. Langevin aurait été en rapports suivis avec les Métis avant l'arrivée de M. McDougall dans le territoire et leur aurait conseillé de se soulever afin de fournir un motif pour créer une petite province française à la Rivière-Rouge.

Les troupes en garnison dans le voisinage de la ville ont reçu ordre de se tenir prêts à marcher à une minute d'avis.

Telles sont les précautions prises par la police et les autorités militaires, qui ont été généralement que l'émeute n'aura aucune conséquence sérieuse.

Le désordre à Belleville a duré toute la nuit et s'est propagé jusqu'au côté nord de la Vilette, l'arrondissement situé le plus au nord est de la ville en dedans des murs.

Les troupes n'ont pas encore brûlé une cartouche contre la populace.

La police fait des prodiges d'activité, elle a déjà opéré plusieurs arrestations.

A part l'agitation ordinaire en ces circonstances, le reste de la ville est parfaitement tranquille.

Le gouvernement continue encore de prendre toutes les mesures de précaution possibles pour prévenir toute émeute.

On cueille dans les journaux les détails qui vants sur les désordres arrivés dans les arrondissements du côté nord de la ville.

Rochefort a été arrêté au moment où il entrait à une assemblée politique dans la rue de Flandre. Malgré que l'assemblée était considérable et composée en partie de ses partisans, il n'a fait aucune résistance et aucun appel à la foule.

Aussitôt que le bruit de l'arrestation de Rochefort s'est répandu dans la foule, les scènes les plus exaltées et les plus menaçantes ont eu lieu. Gustave Flourens, qui présidait l'assemblée, s'est levé avec exaltation, a brandi son sabre, tiré un coup de pistolet, en déclarant que l'insurrection commençait.

On a couru faire des barricades dans plusieurs des rues de Belleville; mais il paraît que l'on s'est borné à cela et que l'on n'a pas été jusqu'à les défendre contre les sergents de ville.

Au Corps législatif, le gouvernement a déclaré que tout danger de collision était passé et M. Ollivier a fait l'éloge de la conduite tenue par la police.

L'attitude du gouvernement impérial dans ces difficiles circonstances donne un relief tout particulier aux paroles que l'on prête à l'Empereur.

Parlant des récentes mesures de clémence auxquelles il vient d'adhérer, il aurait prononcé ces paroles bien significatives: "Les concessions, les amnisties, les actes de clémence, quels qu'ils soient, n'offrent aucun danger quand le gouvernement qui les autorise affirme également sa force par d'autres actes."

Voici les dépêches: Paris, 7 février. Henri Rochefort, rédacteur de la Marseillaise, a été arrêté de bonne heure hier soir, à la résidence de Belleville, dans le quartier nord de la ville. Ses amis et ses partisans se rassemblent en grand nombre dans le quartier et l'on s'attend à des troubles sérieux.

Paris, 8 fév. 2h. a. m. Les troubles à Belleville sont sérieux. Les rues sont remplies d'une populace qui crie, vocifère, et commence à élever des barricades. Un détachement de troupes impériales est arrivé à 11 heures dans les environs.

Paris, 8 fév. 3h. a. m. La populace élève des barricades dans la rue du Faubourg du Temple, la rue St. Maur, la rue Grange-aux-Belles, et d'autres rues dans le voisinage de Belleville. La scène du tumulte se trouve près de station de chemin de fer du nord et de Strasbourg.

A 11 heures 30m., d'autres détachements de troupes arrivent, mais jusque là il n'y a pas encore un coup de feu de tiré.

Les troupes en garnison dans le voisinage de la ville ont reçu ordre de se tenir prêts à marcher à une minute d'avis.

Telles sont les précautions prises par la police et les autorités militaires, qui ont été généralement que l'émeute n'aura aucune conséquence sérieuse.

Le désordre à Belleville a duré toute la nuit et s'est propagé jusqu'au côté nord de la Vilette, l'arrondissement situé le plus au nord est de la ville en dedans des murs.

Les troupes n'ont pas encore brûlé une cartouche contre la populace.

La police fait des prodiges d'activité, elle a déjà opéré plusieurs arrestations.

A part l'agitation ordinaire en ces circonstances, le reste de la ville est parfaitement tranquille.

Le gouvernement continue encore de prendre toutes les mesures de précaution possibles pour prévenir toute émeute.

On cueille dans les journaux les détails qui vants sur les désordres arrivés dans les arrondissements du côté nord de la ville.

Rochefort a été arrêté au moment où il entrait à une assemblée politique dans la rue de Flandre. Malgré que l'assemblée était considérable et composée en partie de ses partisans, il n'a fait aucune résistance et aucun appel à la foule.

Aussitôt que le bruit de l'arrestation de Rochefort s'est répandu dans la foule, les scènes les plus exaltées et les plus menaçantes ont eu lieu. Gustave Flourens, qui présidait l'assemblée, s'est levé avec exaltation, a brandi son sabre, tiré un coup de pistolet, en déclarant que l'insurrection commençait.

On a couru faire des barricades dans plusieurs des rues de Belleville; mais il paraît que l'on s'est borné à cela et que l'on n'a pas été jusqu'à les défendre contre les sergents de ville.

Au Corps législatif, le gouvernement a déclaré que tout danger de collision était passé et M. Ollivier a fait l'éloge de la conduite tenue par la police.

L'attitude du gouvernement impérial dans ces difficiles circonstances donne un relief tout particulier aux paroles que l'on prête à l'Empereur.

Parlant des récentes mesures de clémence auxquelles il vient d'adhérer, il aurait prononcé ces paroles bien significatives: "Les concessions, les amnisties, les actes de clémence, quels qu'ils soient, n'offrent aucun danger quand le gouvernement qui les autorise affirme également sa force par d'autres actes."

Voici les dépêches: Paris, 7 février. Henri Rochefort, rédacteur de la Marseillaise, a été arrêté de bonne heure hier soir, à la résidence de Belleville, dans le quartier nord de la ville. Ses amis et ses partisans se rassemblent en grand nombre dans le quartier et l'on s'attend à des troubles sérieux.

Paris, 8 fév. 2h. a. m. Les troubles à Belleville sont sérieux. Les rues sont remplies d'une populace qui crie, vocifère, et commence à élever des barricades. Un détachement de troupes impériales est arrivé à 11 heures dans les environs.

Paris, 8 fév. 3h. a. m. La populace élève des barricades dans la rue du Faubourg du Temple, la rue St. Maur, la rue Grange-aux-Belles, et d'autres rues dans le voisinage de Belleville. La scène du tumulte se trouve près de station de chemin de fer du nord et de Strasbourg.

A 11 heures 30m., d'autres détachements de troupes arrivent, mais jusque là il n'y a pas encore un coup de feu de tiré.

Les troupes en garnison dans le voisinage de la ville ont reçu ordre de se tenir prêts à marcher à une minute d'avis.

Telles sont les précautions prises par la police et les autorités militaires, qui ont été généralement que l'émeute n'aura aucune conséquence sérieuse.

Le désordre à Belleville a duré toute la nuit et s'est propagé jusqu'au côté nord de la Vilette, l'arrondissement situé le plus au nord est de la ville en dedans des murs.

Les troupes n'ont pas encore brûlé une cartouche contre la populace.

La police fait des prodiges d'activité, elle a déjà opéré plusieurs arrestations.

A part l'agitation ordinaire en ces circonstances, le reste de la ville est parfaitement tranquille.

Le gouvernement continue encore de prendre toutes les mesures de précaution possibles pour prévenir toute émeute.

La garde chargée de l'arrestation de Rochefort, a été bien maltraitée par les émeutiers. Les émeutiers se sont emparé de toute la partie de la ville comprise entre la rue du Faubourg du Temple et les fortifications à La Vilette, une distance d'environ deux milles.

A 11 heures, un corps de police a fait une charge contre les barricades dans la rue du Faubourg du Temple et essayé de les enlever, mais n'a pas été heureux dans sa tentative, et a été obligé de rebrousser chemin; un commissaire a été grièvement blessé et un homme de police a été tué.

En d'autres endroits des barricades ont été élevées, mais sont demeurées sans défense. La force militaire est maintenant sur pied, mais jusqu'à présent il n'y a pas eu de coup de feu de tiré.

Les émeutiers ont pillé les arsenaux; c'est de cette manière qu'ils ont obtenu des armes. Plusieurs hommes de police ont été blessés par ces armes dans quelques escarmouches avec les rebelles au commencement de la soirée.

Grand nombre d'arrestations ont été opérées. A 3 heures ce matin, au dessus de 300 personnes ont été arrêtées et enfermées dans les casernes du Prince Eugène, la plupart étaient de jeunes garçons tous armés et sous l'influence de liqueurs alcooliques.

On rapporte que Gustave Flourens, que l'on regarde comme le chef des émeutiers, a été arrêté, mais cette nouvelle n'est pas confirmée. On dit qu'il a annoncé à sa mère avant de se rendre à l'assemblée que si Rochefort était arrêté elle ne le reverrait probablement plus.

A cette heure tout est tranquille. Paris, 8 février, 6h. a. m. Dans le Corps législatif, aujourd'hui, Keratry, l'un des députés libéraux a demandé pourquoi Rochefort n'avait pas été arrêté avant d'aller à l'assemblée publique, composée de cinq mille personnes. Il n'était pas nécessaire de se soulever le désordre dans cette assemblée et de pousser ainsi le peuple à la violence: cet acte de la part du gouvernement a provoqué les désordres qui ont lieu.

Un membre du cabinet a expliqué la conduite du gouvernement en disant qu'il n'a pas voulu faire arrêter Rochefort à la chambre pour éviter le scandale qui aurait résulté d'un pareil acte. Il assure que les amis de Rochefort étaient préparés à faire les démonstrations qu'ils ont faites; sur ce fait le ministre placera sa responsabilité et le pays aura à juger entre le ministre et les émeutiers. Il a ajouté qu'il ne sera pas fait de misères au peuple, le gouvernement étant animé envers lui des sentiments les plus bienveillants.

Est venu ensuite le ministre de l'intérieur qui a affirmé que les amis de Rochefort étaient décidés à faire une démonstration, quand même il eut été arrêté à la porte de chambre.

M. Ollivier a parlé en termes élogieux de la conduite courageuse et humaine de la police en cette circonstance.

France. Correspondance particulière de l'INTERNATIONAL. Paris, 19 janvier 1870. Paris est plein de scandale qu'a fait hier à la Chambre le terrible M. Gambetta. Je vois M. Gambetta tenir toutes ses promesses: cet orateur d'estimé, depuis huit mois qu'il est député, n'a pu encore rassembler assez d'idées pour composer un discours; il s'en est tenu à des interruptions emphatiques et à des insolences pour lesquelles je trouve qu'on s'est montré beaucoup trop tolérant. Cet homme est déplacé dans une bonne société; il ne sait ni tenir, ni parler, ni se taire. Son diapason est toujours au dessus du ton. Il est dit peut-être à sa place à la Convention, où les orateurs se menaçaient de se bruler la cervelle, où Marat parlait de se suicider à la tribune. Au Corps législatif, M. Gambetta vit loin de son élément, c'est un produit violent du suffrage universel en courroux, un enfant né d'un accès de colère. La liberté n'a rien à attendre de cet homme; il sera souvent dangereux et jamais utile.

Son attaque d'hier contre M. Emile Ollivier n'était nullement justifiée par les paroles du ministre; mais il y avait un parti pris, de la part de ses adversaires de l'empereur en toute occasion; M. Gambetta est bien l'homme de cette besogne. Vous avez pu lire dans les journaux qu'il s'en est bien acquitté. Je crois même que les journaux (je parle surtout du Journal officiel) n'ont pas exactement reproduit les paroles de M. Gambetta; ils les ont adoucies. M. Emile Ollivier a répondu avec dignité et honnêteté; il a montré qu'il était resté fidèle à son serment, et il a pu déclarer qu'il s'était créé des droits à être honoré dans son pays. Les applaudissements que ses paroles ont soulevés lui ont prouvé qu'il ne se trompait pas.

Ce n'est point seulement dans l'assemblée que M. Emile Ollivier a trouvé des approbateurs; c'est aussi et surtout dans le public. Là, on n'a que des blâmes pour M. Gambetta et pour cet obscur M. Jules Ferry, qui a bien mauvaise grâce, lui, de venir injurier un homme dont il fut l'ami et dont, en 1853, il réclamait le patronage pour entrer à la rédaction de la Nation. Il ne fut point admis dans cette feuille dynastique. Je trouve hardi ces hommes qui parlent de conscience et de désintéressement, alors que tous leurs actes indiquent le soin le mieux entendu de leurs intérêts. M. Jules Ferry, s'est fait, pour vaincre, M. Guérault aux dernières élections, beaucoup plus sollicité et beaucoup plus démocrate qu'il n'était; il est allé même, dans les comités où se trouvaient les électeurs de M. Cochin, jusqu'à flatter certaines tendances religieuses. M. Ferry oserait-il dire que, s'il n'avait pris des couleurs appropriées aux milieux où il pérorait, il aurait triomphé de M. Guérault? Qu'il ne vienne donc pas nous parler de sa conscience et reprocher à M. Emile Ollivier, son maître et son protecteur, de l'avoir trompé. Lui, M. Ferry, n'a trompé personne.

Cette rixe parlementaire n'a point tourné à l'honneur de ceux qui l'ont provoquée. C'est le ministre qui a mis les rieurs de son côté; M. Gambetta rappelle à l'ordre et confond. M. Jules Ferry dédaigne par son adversaire et par la Chambre, ont la honte d'avoir voulu provoquer un inutile scandale. Quel qu'on en ait dit, j'aime à croire qu'il n'aura point à se venger autrement que par les acclamations. Réponses qu'il a dirigées contre ses agresseurs. On a parlé de duel entre lui et M. Gambetta; un ministre ne se bat pas en duel; il ne lui appartient pas, lorsque son pays réclame ses services, de courir après des satisfactions d'un caractère tout personnel. Il est évident aux yeux de tous que M. Gambetta a voulu se venger du succès obtenu avant hier par M. Emile Ollivier; il a voulu aussi se dédommager de l'ennui de n'avoir pu prononcer son discours.

L'Empereur a été ravi du discours de M. Emile Ollivier, il lui a fait parvenir ses félicitations. Je sais que le chef de l'Etat commence à ne plus trop regretter M. Rouher; il voit que l'ancien ministre d'Etat n'avait point le monopole de l'éloquence. Les compliments ont plu autour du garde des sceaux; le prince Napoléon lui a témoigné sa plus vive satisfaction. Je crois même que la princesse Mathilde s'en est mêlée. Cette Attesse a fait mieux que cela: elle a fait prier M. de Girardin de retenir les ardeurs de sa polémique. Elle trouve déplorable que M. de Girardin attaque un ministère composé de ses amis et de qui la dynastie attend son salut. Je crois que la princesse s'exagère l'influence de M. Emile de Girardin. Cet homme noble trouve encore des lecteurs; mais il y a longtemps qu'il a perdu tout crédit. Son ambition personnelle a toujours percé sous l'opposition qu'il a faite à tous les ministères et à tous les gouvernements. On sait ce qu'il veut; il ne l'a pas.

Le ministre des affaires étrangères a déjà reçu les félicitations de la cour de Rome. Il y a trois jours, le marquis de Banneville transmettait au comte Daru les félicitations du Saint-Père pour le discours qu'il avait prononcé au Sénat à propos du concile oecuménique. Je crains que le Pontife ne se fasse illusion sur les intentions du cabinet; elles sont loin d'être hostiles à la religion, mais je les crois peu favorables au maintien du pouvoir temporel.

Paris, 19 janvier 1870. Paris est plein de scandale qu'a fait hier à la Chambre le terrible M. Gambetta. Je vois M. Gambetta tenir toutes ses promesses: cet orateur d'estimé, depuis huit mois qu'il est député, n'a pu encore rassembler assez d'idées pour composer un discours; il s'en est tenu à des interruptions emphatiques et à des insolences pour lesquelles je trouve qu'on s'est montré beaucoup trop tolérant. Cet homme est déplacé dans une bonne société; il ne sait ni tenir, ni parler, ni se taire. Son diapason est toujours au dessus du ton. Il est dit peut-être à sa place à la Convention, où les orateurs se menaçaient de se bruler la cervelle, où Marat parlait de se suicider à la tribune. Au Corps législatif, M. Gambetta vit loin de son élément, c'est un produit violent du suffrage universel en courroux, un enfant né d'un accès de colère. La liberté n'a rien à attendre de cet homme; il sera souvent dangereux et jamais utile.

Son attaque d'hier contre M. Emile Ollivier n'était nullement justifiée par les paroles du ministre; mais il y avait un parti pris, de la part de ses adversaires de l'empereur en toute occasion; M. Gambetta est bien l'homme de cette besogne. Vous avez pu lire dans les journaux qu'il s'en est bien acquitté. Je crois même que les journaux (je parle surtout du Journal officiel) n'ont pas exactement reproduit les paroles de M. Gambetta; ils les ont adoucies. M. Emile Ollivier a répondu avec dignité et honnêteté; il a montré qu'il était resté fidèle à son serment, et il a pu déclarer qu'il s'était créé des droits à être honoré dans son pays. Les applaudissements que ses paroles ont soulevés lui ont prouvé qu'il ne se trompait pas.

Ce n'est point seulement dans l'assemblée que M. Emile Ollivier a trouvé des approbateurs; c'est aussi et surtout dans le public. Là, on n'a que des blâmes pour M. Gambetta et pour cet obscur M. Jules Ferry, qui a bien mauvaise grâce, lui, de venir injurier un homme dont il fut l'ami et dont, en 1853, il réclamait le patronage pour entrer à la rédaction de la Nation. Il ne fut point admis dans cette feuille dynastique. Je trouve hardi ces hommes qui parlent de conscience et de désintéressement, alors que tous leurs actes indiquent le soin le mieux entendu de leurs intérêts. M. Jules Ferry, s'est fait, pour vaincre, M. Guérault aux dernières élections, beaucoup plus sollicité et beaucoup plus démocrate qu'il n'était; il est allé même, dans les comités où se trouvaient les électeurs de M. Cochin, jusqu'à flatter certaines tendances religieuses. M. Ferry oserait-il dire que, s'il n'avait pris des couleurs appropriées aux milieux où il pérorait, il aurait triomphé de M. Guérault? Qu'il ne vienne donc pas nous parler de sa conscience et reprocher à M. Emile Ollivier, son maître et son protecteur, de l'avoir trompé. Lui, M. Ferry, n'a trompé personne.

Cette rixe parlementaire n'a point tourné à l'honneur de ceux qui l'ont provoquée. C'est le ministre qui a mis les rieurs de son côté; M. Gambetta rappelle à l'ordre et confond. M. Jules Ferry dédaigne par son adversaire et par la Chambre, ont la honte d'avoir voulu provoquer un inutile scandale. Quel qu'on en ait dit, j'aime à croire qu'il n'aura point à se venger autrement que par les acclamations. Réponses qu'il a dirigées contre ses agresseurs. On a parlé de duel entre lui et M. Gambetta; un ministre ne se bat pas en duel; il ne lui appartient pas, lorsque son pays réclame ses services, de courir après des satisfactions d'un caractère tout personnel. Il est évident aux yeux de tous que M. Gambetta a voulu se venger du succès obtenu avant hier par M. Emile Ollivier; il a voulu aussi se dédommager de l'ennui de n'avoir pu prononcer son discours.

L'Empereur a été ravi du discours de M. Emile Ollivier, il lui a fait parvenir ses félicitations. Je sais que le chef de l'Etat commence à ne plus trop regretter M. Rouher; il voit que l'ancien ministre d'Etat n'avait point le monopole de l'éloquence. Les compliments ont plu autour du garde des sceaux; le prince Napoléon lui a témoigné sa plus vive satisfaction. Je crois même que la princesse Mathilde s'en est mêlée. Cette Attesse a fait mieux que cela: elle a fait prier M. de Girardin de retenir les ardeurs de sa polémique. Elle trouve déplorable que M. de Girardin attaque un ministère composé de ses amis et de qui la dynastie attend son salut. Je crois que la princesse s'exagère l'influence de M. Emile de Girardin. Cet homme noble trouve encore des lecteurs; mais il y a longtemps qu'il a perdu tout crédit. Son ambition personnelle a toujours percé sous l'opposition qu'il a faite à tous les ministères et à tous les gouvernements. On sait ce qu'il veut; il ne l'a pas.

Le ministre des affaires étrangères a déjà reçu les félicitations de la cour de Rome. Il y a trois jours, le marquis de Banneville transmettait au comte Daru les félicitations du Saint-Père pour le discours qu'il avait prononcé au Sénat à propos du concile oecuménique. Je crains que le Pontife ne se fasse illusion sur les intentions du cabinet; elles sont loin d'être hostiles à la religion, mais je les crois peu favorables au maintien du pouvoir temporel.

Paris, 19 janvier 1870. Paris est plein de scandale qu'a fait hier à la Chambre le terrible M. Gambetta. Je vois M. Gambetta tenir toutes ses promesses: cet orateur d'estimé, depuis huit mois qu'il est député, n'a pu encore rassembler assez d'idées pour composer un discours; il s'en est tenu à des interruptions emphatiques et à des insolences pour lesquelles je trouve qu'on s'est montré beaucoup trop tolérant. Cet homme est déplacé dans une bonne société; il ne sait ni tenir, ni parler, ni se taire. Son diapason est toujours au dessus du ton. Il est dit peut-être à sa place à la Convention, où les orateurs se menaçaient de se bruler la cervelle, où Marat parlait de se suicider à la tribune. Au Corps législatif, M. Gambetta vit loin de son élément, c'est un produit violent du suffrage universel en courroux, un enfant né d'un accès de colère. La liberté n'a rien à attendre de cet homme; il sera souvent dangereux et jamais utile.

Son attaque d'hier contre M. Emile Ollivier n'était nullement justifiée par les paroles du ministre; mais il y avait un parti pris, de la part de ses adversaires de l'empereur en toute occasion; M. Gambetta est bien l'homme de cette besogne. Vous avez pu lire dans les journaux qu'il s'en est bien acquitté. Je crois même que les journaux (je parle surtout du Journal officiel) n'ont pas exactement reproduit les paroles de M. Gambetta; ils les ont adoucies. M. Emile Ollivier a répondu avec dignité et honnêteté; il a montré qu'il était resté fidèle à son serment, et il a pu déclarer qu'il s'était créé des droits à être honoré dans son pays. Les applaudissements que ses paroles ont soulevés lui ont prouvé qu'il ne se trompait pas.

Ce n'est point seulement dans l'assemblée que M. Emile Ollivier a trouvé des approbateurs; c'est aussi et surtout dans le public. Là, on n'a que des blâmes pour M. Gambetta et pour cet obscur M. Jules Ferry, qui a bien mauvaise grâce, lui, de venir injurier un homme dont il fut l'ami et dont, en 1853, il réclamait le patronage pour entrer à la rédaction de la Nation. Il ne fut point admis dans cette feuille dynastique. Je trouve hardi ces hommes qui parlent de conscience et de désintéressement, alors que tous leurs actes indiquent le soin le mieux entendu de leurs intérêts. M. Jules Ferry, s'est fait, pour vaincre, M. Guérault aux dernières élections, beaucoup plus sollicité et beaucoup plus démocrate qu'il n'était; il est allé même, dans les comités où se trouvaient les électeurs de M. Cochin, jusqu'à flatter certaines tendances religieuses. M. Ferry oserait-il dire que, s'il n'avait pris des couleurs appropriées aux milieux où il pérorait, il aurait triomphé de M. Guérault? Qu'il ne vienne donc pas nous parler de sa conscience et reprocher à M. Emile Ollivier, son maître et son protecteur, de l'avoir trompé. Lui, M. Ferry, n'a trompé personne.

Cette rixe parlementaire n'a point tourné à l'honneur de ceux qui l'ont provoquée. C'est le ministre qui a mis les rieurs de son côté; M. Gambetta rappelle à l'ordre et confond. M. Jules Ferry dédaigne par son adversaire et par la Chambre, ont la honte d'avoir voulu provoquer un inutile scandale. Quel qu'on en ait dit, j'aime à croire qu'il n'aura point à se venger autrement que par les acclamations. Réponses qu'il a dirigées contre ses agresseurs. On a parlé de duel entre lui et M. Gambetta; un ministre ne se bat pas en duel; il ne lui appartient pas, lorsque son pays réclame ses services, de courir après des satisfactions d'un caractère tout personnel. Il est évident aux yeux de tous que M. Gambetta a voulu se venger du succès obtenu avant hier par M. Emile Ollivier; il a voulu aussi se dédommager de l'ennui de n'avoir pu prononcer son discours.

L'Empereur a été ravi du discours de M. Emile Ollivier, il lui a fait parvenir ses félicitations. Je sais que le chef de l'Etat commence à ne plus trop regretter M. Rouher; il voit que l'ancien ministre d'Etat n'avait point le monopole de l'éloquence. Les compliments ont plu autour du garde des sceaux; le prince Napoléon lui a témoigné sa plus vive satisfaction. Je crois même que la princesse Mathilde s'en est mêlée. Cette Attesse a fait mieux que cela: elle a fait prier M. de Girardin de retenir les ardeurs de sa polémique. Elle trouve déplorable que M. de Girardin attaque un ministère composé de ses amis et de qui la dynastie attend son salut. Je crois que la princesse s'exagère l'influence de M. Emile de Girardin. Cet homme noble trouve encore des lecteurs; mais il y a longtemps qu'il a perdu tout crédit. Son ambition personnelle a toujours percé sous l'opposition qu'il a faite à tous les ministères et à tous les gouvernements. On sait ce qu'il veut; il ne l'a pas.

Le ministre des affaires étrangères a déjà reçu les félicitations de la cour de Rome. Il y a trois jours, le marquis de Banneville transmettait au comte Daru les félicitations du Saint-Père pour le discours qu'il avait prononcé au Sénat à propos du concile oecuménique. Je crains que le Pontife ne se fasse illusion sur les intentions du cabinet; elles sont loin d'être hostiles à la religion, mais je les crois peu favorables au maintien du pouvoir temporel.

Paris, 19 janvier 1870. Paris est plein de scandale qu'a fait hier à la Chambre le terrible M. Gambetta. Je vois M. Gambetta tenir toutes ses promesses: cet orateur d'estimé, depuis huit mois qu'il est député, n'a pu encore rassembler assez d'idées pour composer un discours; il s'en est tenu à des interruptions emphatiques et à des insolences pour lesquelles je trouve qu'on s'est montré beaucoup trop tolérant. Cet homme est déplacé dans une bonne société; il ne sait ni tenir, ni parler, ni se taire. Son diapason est toujours au dessus du ton. Il est dit peut-être à sa place à la Convention, où les orateurs se menaçaient de se bruler la cervelle, où Marat parlait de se suicider à la tribune. Au Corps législatif, M. Gambetta vit loin de son élément, c'est un produit violent du suffrage universel en courroux, un enfant né d'un accès de colère. La liberté n'a rien à attendre de cet homme; il sera souvent dangereux et jamais utile.

Son attaque d'hier contre M. Emile Ollivier n'était nullement justifiée par les paroles du ministre; mais il y avait un parti pris, de la part de ses adversaires de l'empereur en toute occasion; M. Gambetta est bien l'homme de cette besogne. Vous avez pu lire dans les journaux qu'il s'en est bien acquitté. Je crois même que les journaux (je parle surtout du Journal officiel) n'ont pas exactement reproduit les paroles de M. Gambetta; ils les ont adoucies. M. Emile Ollivier a répondu avec dignité et honnêteté; il a montré qu'il était resté fidèle à son serment, et il a pu déclarer qu'il s'était créé des droits à être honoré dans son pays. Les applaudissements que ses paroles ont soulevés lui ont prouvé qu'il ne se trompait pas.

Ce n'est point seulement dans l'assemblée que M. Emile Ollivier a trouvé des approbateurs; c'est aussi et surtout dans le public. Là, on n'a que des blâmes pour M. Gambetta et pour cet obscur M. Jules Ferry, qui a bien mauvaise grâce, lui, de venir injurier un homme dont il fut l'ami et dont, en 1853, il réclamait le patronage pour entrer à la rédaction de la Nation. Il ne fut point admis dans cette feuille dynastique. Je trouve hardi ces hommes qui parlent de conscience et de désintéressement, alors que tous leurs actes indiquent le soin le mieux entendu de leurs intérêts. M. Jules Ferry, s'est fait, pour vaincre, M. Guérault aux dernières élections, beaucoup plus sollicité et beaucoup plus démocrate qu'il n'était; il est allé même, dans les comités où se trouvaient les électeurs de M. Cochin, jusqu'à flatter certaines tendances religieuses. M. Ferry oserait-il dire que, s'il n'avait pris des couleurs appropriées aux milieux où il pérorait, il aurait triomphé de M. Guérault? Qu'il ne vienne donc pas nous parler de sa conscience et reprocher à M. Emile Ollivier, son maître et son protecteur, de l'avoir trompé. Lui, M. Ferry, n'a trompé personne.

Cette rixe parlementaire n'a point tourné à l'honneur de ceux qui l'ont provoquée. C'est le ministre qui a mis les rieurs de son côté; M. Gambetta rappelle à l'ordre et confond. M. Jules Ferry dédaigne par son adversaire et par la Chambre, ont la honte d'avoir voulu provoquer un inutile scandale. Quel qu'on en ait dit, j'aime à croire qu'il n'aura point à se venger autrement que par les acclamations. Réponses qu'il a dirigées contre ses agresseurs. On a parlé de duel entre lui et M. Gambetta; un ministre ne se bat pas en duel; il ne lui appartient pas, lorsque son pays réclame ses services, de courir après des satisfactions d'un caractère tout personnel. Il est évident aux yeux de tous que M. Gambetta a voulu se venger du succès obtenu avant hier par M. Emile Ollivier; il a voulu aussi se dédommager de l'ennui de n'avoir pu prononcer son discours.

Ledru-Rollin arrive aujourd'hui à Paris. C'est la Marseillaise qui l'annonce; elle doit être bien renseignée. Il arrive par cette gare du Nord qui nous a ramené presque tous nos exilés, depuis M. Rochefort jusqu'à M. Félix Pyat. Des frères et amis ont stationné toute la journée devant cette gare et n'ont encore rien vu venir. M. Ledru-Rollin ne redoute rien tant qu'une manifestation. Il aimerait assez qu'on le laissât vivre en paix.

On reparle beaucoup de Troppmann. Il devrait être exécuté hier matin, mais le garde des sceaux et l'Empereur ayant reçu chacun une lettre mystérieuse, signée: Henri, ordre avait été donné de surseoir. Cette lettre conseillait à la justice de mettre le condamné en présence d'une dame Blair, qui tient un petit établissement de consommation dans la rue Grange-Battelière. De son côté, la dame Blair avait reçu vingt-quatre lettres de la même écriture que celles qui étaient parvenues à l'Empereur et au ministre de la justice. On ne sait pas qu'il portait ces lettres? Un jour on a surpris une jeune fille qui, par la porte ouverte, en jetait une dans l'établissement de la dame Blair et se sauvait à toutes jambes; on a couru après, mais elle s'est fait perdre dans un des deux passages qui aboutissent à cette rue. Mandée à la Chancellerie, la dame Blair a été conduite à Troppmann; celui-ci s'est attendu en la voyant; il paraît que la dame est le portrait vivant de madame Kinck. A-t-il fait des aveux? A-t-il fait connaître ses complices. On le dit.

Toujours est-il que ce matin, au petit jour M. Claude est entré dans la cellule de Troppmann pour lui apprendre que sa dernière heure est venue. Une heure après, Troppmann ferme, sans émotion apparente, montant les degrés de l'échafaud. Au moment de se laisser attacher sur la planche fatale, l'assassin de la famille Kinck a mordu le doigt de l'exécuteur. Il a encore goûté un peu de sang avant de mourir.

L'affaire Bonaparte. — Nous recommandons à l'attention de nos lecteurs les réflexions suivantes, que nous extrayons du Figaro.

Il est regrettable que Pierre Bonaparte n'ait pu être jugé par le jury ordinaire en cour d'assises. C'était une belle situation que la sienne, s'il n'avait eu ce triste privilège d'être prince du sang. Il serait venu s'asseoir sur le banc des accusés, devant la cour et les jurés, sans autre défenseur que lui-même. Il n'aurait eu à dire que ces quelques mots: "Un homme est venu me frapper chez moi d'un revers de main, accompagné d'un autre qui me visait avec un pistolet. J'ai dérobé un pistolet à mon tour et j'ai tué l'agresseur. S'il y a un seul homme parmi vous qui n'en eût pas fait autant à ma place, qu'on me condamne!"

Le malheur de tout ceci, c'est que M. Pierre Bonaparte est prince du sang et s'appelle Bonaparte. S'il s'appelait seulement Durand ou Bernard, on aurait crié: Bravo! M. Bernard! Il y a là tout un sujet de feuilleton intitulé: Des inconvénients de ne pas s'appeler M. Durand ou M. Bernard.

Retournons maintenant la proposition. Supposons que M. Pierre Bonaparte se soit rendu chez M. Rochefort et l'ait souffleté, et admettons que M. Rochefort, dans sa juste colère, ait tué M. Bonaparte d'un coup de revolver, comme me tout changerait! M. Rochefort, attaqué, obligé de se défendre dans une agression préméditée, devenait le juste défendeur des droits de la société! C'était un saint! M. Bonaparte n'aurait que ce qu'il méritait. C'était un lâche assassin, puni avant de consumer l'attentat qu'il méditait.

Meineaux et Conseil-de-Ville. Monsieur le Rédacteur, Je ne sais plus qui a dit qu'il faut toujours revenir à la chronique ou à un semblant de chronique. Pour ma part, je n'ai jamais bien compris cette affirmation que, du reste, on voudra bien prendre pour ce qu'elle vaut. Mettons que sa valeur consiste à me faire débiter:

"A la bonne heure! à la bonne heure!... Nous allons nous faire du bon sang!"

"Oui, le temps m'a paru favorable, dit Fritz. — Un temps magnifique, s'écriait Hân, en écartant les rideaux derrière son fauteuil, un temps d'or, un temps comme on n'en a pas vu

Je, que ce haut personnage, d'après du conseil de premier magistrat, commence à s'agiter...

—Que vous ai-je dit? fait le maire, que je me marie pas les gens en état d'ivresse, allez-vous en...

FAITS DIVERS.

GRANDE SOIREE.—Nous annonçons dans une autre colonne qu'il y aura à la Salle Jacques-Cartier, jeudi et vendredi, le 10 et 11 du courant, grandes représentations d'exercices gymnastiques...

ADMIS A LA PRATIQUE.—A la dernière réunion du bureau des Examineurs du Barreau, M. Alfred Evanturel, L. L. B., a été admis à la pratique de la profession d'avocat...

Le Département des Postes vient de renouveler pour trois ans son contrat avec la compagnie du Richelieu.

Le bureau de commerce s'est déclaré en faveur des mesures financières de Sir Francis Hincks.

Objets de Toilette Indispensables. BROCHES à Cheveux, Brosses à Dents, Brosses à Ongles, Brosses à Harde, Brosses à Peigne.

UNE grande représentation aura lieu au 'MONTON GYMNASIUM, JEUDI et VENDREDI, les 10 et 11 du courant.

Acte concernant la Faillite 1869. Dans l'affaire de J. E. MATTE & Co., Fallite. J. E. MATTE & Co., Fallite.

SALLE DE MUSIQUE, RUE ST. LOUIS. GRANDE SOIREE DRAMATIQUE PAR LES AMATEURS CANADIENS.

SITUATION DEMANDEE. UN jeune homme demande une situation comme Teneur de Livres, dans une Maison Commerciale ou autre. Excellentes recommandations.

PILULES DE BLANCARD, L'IODURE FERRUGINEUX INALTERABLE. Sans Odeur, ni Saveur de Fer ou d'Iode.

Présenté un état des derniers pécuniers sur les divers marchés de la cité dans le mois de Janvier dernier se montant à la somme de, savoir: Marché de la Haute-Ville \$409.44

LES COURS.—Un bon nombre d'affaires ont été expédiées hier à la Cour Supérieure, et plusieurs affaires du plus haut intérêt étaient inscrites sur la liste.

NOUVELLES D'EUROPE. (Par le Cable). Londres, 8 février. Le parlement a été ouvert aujourd'hui. Le discours de la Reine a été lu par la commission royale.

Compagnie d'Assurance Maritime Contre le Feu de Québec. AVIS. ASSEMBLEE GÉNÉRALE ANNUELLE de la Compagnie d'Assurance Maritime et Contre le Feu de Québec.

MAISON DE PREMIERE CLASSE A LOUER. Une maison à trois étages sur le Cap, Rue Ste. Luce, convenable pour un grand magasin.

DEPARTEMENT MARINE PECHERIES. Avis Public. EST par le présent donné que le soussigné recevait en vertu de son pouvoir spécial les soumissions pour FRET DE SIX GOULETTES RAPIDES A LA COURSE, en valant tout le tonnage convenu, tonnage enregistré, avec deux chaloupes convenables à chaque goulette.

ACCIDENT.—Lundi, un journalier du nom de White, employé dans la fonderie de Biset, était occupé à scier un morceau de bois au moyen d'une scie circulaire.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE QUÉBEC.—Le 7 du courant, les messieurs dont les noms suivent ont été élus directeurs de cette compagnie pour l'année courante: Vital Tétu, J. O'Connell, G. H. Simard, G. E. Roy, J. B. Bessé, G. H. Simard, G. E. Roy, J. B. Bessé.

Objets de Toilette Indispensables.—Simons & Foulds. Salle Jacques-Cartier.—W. Richardson. Grande Soirée Dramatique.—Salle de Musique.

Compagnie d'Assurance - Maritime CONTRE LE FEU DE QUÉBEC. AVIS. UNE Dividende de 10 pour cent sur le capital de cette compagnie est payable LUNDI 10 février prochain.

A LOUER. UNE maison et boutique dans la Petite-Rue, convenable pour un grand magasin.

A VENDRE. FLEUR Extra Super, Fancy Super, No 1 Super, No 2, Fine, Midd, etc. Farine en Roche de Rio-Quinte.

CHoses et autres. Oh! les enfants terribles! Peignant dit un père à son frère, qu'est ce que tu fais de tes dix doigts?

ACCIDENT.—Lundi, un journalier du nom de White, employé dans la fonderie de Biset, était occupé à scier un morceau de bois au moyen d'une scie circulaire.

MARCHÉ DE NEW-YORK. Colon 25 1/2. Fleurs fortes (calme); recettes, 2,000 qts; ventes, 4,500 qts, à 4.50 et 4.70 pour supérieure de l'Etat et de l'Ouest; 5.50 à 5.80 pour commune à extra choisie de l'Etat; 4.90 à 5.90 pour commune à extra choisie de l'Ouest, et 5.10 à 6.10 pour commune à extra choisie, cercles ronds de l'Olio.

LA COMPAGNIE CHEMIN A LISSES QUÉBEC GOSFORD. DES soumissions pour la fourniture de TRENTE SACS DE CIMENT, les conditions de temps et de livraison de la livraison des sacs et des plans et spécifications pourront être vus et toute information sera obtenue chaque jour au Bureau de la Compagnie.

A LOUER. UNE maison et boutique dans la Petite-Rue, convenable pour un grand magasin.

AVIS. EN conséquence de l'expiration de notre société, toutes personnes qui ont encore des dettes envers nous, sont priées de faire le paiement de leurs comptes immédiatement.

Choses et autres. Oh! les enfants terribles! Peignant dit un père à son frère, qu'est ce que tu fais de tes dix doigts?

ACCIDENT.—Lundi, un journalier du nom de White, employé dans la fonderie de Biset, était occupé à scier un morceau de bois au moyen d'une scie circulaire.

RAPPORT MARITIME. Par le Steamer Neneus. (Traduit du London Shipping and Mercantile Gazette du 21 au 22 Jan. 1870.) ARRIVÉS DE QUÉBEC. Messenger, Clayton, Warren Point, 19 Jan. J. F. Hale, Melbourne, 28 nov., pour la St. Laurent.

FORMATION DE SOCIÉTÉ. LES soussignés ont formé une société en général qui se sont associés sous le nom de G. J. AUDETTE & Co., et ont commencé les affaires de la rue St. Paul, Basses-Villes.

A LOUER. UNE petite maison en Brique, au coin desr. St. Joseph et St. Etienne, elle convient pour un magasin, ainsi que le Gaz et l'Eau.

AVIS. EN conséquence de l'expiration de notre société, toutes personnes qui ont encore des dettes envers nous, sont priées de faire le paiement de leurs comptes immédiatement.

Choses et autres. Oh! les enfants terribles! Peignant dit un père à son frère, qu'est ce que tu fais de tes dix doigts?

ACCIDENT.—Lundi, un journalier du nom de White, employé dans la fonderie de Biset, était occupé à scier un morceau de bois au moyen d'une scie circulaire.

AVIS. LE soussigné a l'honneur d'informer le public que le vapeur 'TIGER' fera le trajet durant la prochaine saison, entre Québec et Grand-Pré, arrêtant à tous les principales places qui se trouvent sur cette ligne.

BUREAU DE COMMERCE QUÉBEC. UNE réunion générale des Membres du Bureau de Commerce de Québec aura lieu dans les Salles de ce Bureau, Chambres Victoria, MERCREDI prochain, le 9 du courant, à 8 H. 1/2.

A LOUER A LEVIS. CETTE belle et spacieuse maison à deux étages située au coin de la rue Davidson et de la rue Labadie, vis-à-vis la propriété de M. Cass, épicerie, Possédant le premier jet de Mui prochain.

AVIS. EN conséquence de l'expiration de notre société, toutes personnes qui ont encore des dettes envers nous, sont priées de faire le paiement de leurs comptes immédiatement.

Choses et autres. Oh! les enfants terribles! Peignant dit un père à son frère, qu'est ce que tu fais de tes dix doigts?

ACCIDENT.—Lundi, un journalier du nom de White, employé dans la fonderie de Biset, était occupé à scier un morceau de bois au moyen d'une scie circulaire.

AVIS. LE soussigné a l'honneur d'informer le public que le vapeur 'TIGER' fera le trajet durant la prochaine saison, entre Québec et Grand-Pré, arrêtant à tous les principales places qui se trouvent sur cette ligne.

A LOUER. UN grand nombre de Maisons, Loyer depuis \$12 à \$75.

NOUVELLE MUSIQUE. La Leçon d'Instruments: 1. Valse pour Soprano, 2. Valse pour Alto, 3. Valse pour Ténor, 4. Valse pour Basses.

AVIS. EN conséquence de l'expiration de notre société, toutes personnes qui ont encore des dettes envers nous, sont priées de faire le paiement de leurs comptes immédiatement.

A VENDRE

À St. Lazare, Comté de Hochelaga, une superbe propriété, située sur la rive de la Rivière de la Plaque...

A vendre ou à louer à Lévis.

UNE MAGNIFIQUE RESIDENCE sur les hauteurs de Lévis avec JARDIN et dépendances de premier ordre...

DEMENAGEMENT.

JOHN GINGRAS, Notaire. L'honneur d'annoncer aux amis et au public que le voyageur qui a mis pour son établissement dans la MAISON DE M. GERVASIS...

A LOUER.

Le Cottage connu sous le nom de "Dirve House", situé à la jonction du Chemin St. Louis et du Chemin St. François...

Aux Marchands en détail de Poisson frais et autre.

HADDONCK, Marché Fréche, Marché Fleury, Honnête, Héroïque, etc., en malin et livrés les plus beaux de Portland...

Poste de Commerce à louer.

Le grand Hangar à 4 étages, No. 10, Rue St. Paul, maintenant occupé par T. W. GOODWIN, Esq., Importateur de Vaiselle et Porcelaine...

DEUX VASTES TERRAINS à l'ouest du Havre du Palais.

TROIS MAISONS EN PIERRE à trois étages avec magasins, ayant chacune un balcon et une cour...

MAISON A LOUER.

Une superbe maison sise Rue La Fabrique, No. 10, en face des Caves, et excellent poste pour tout genre de commerce.

A LOUER.

CETTE Belle et spacieuse maison sise en face du grand Jardin de la Dame R. Higgins de l'Hôtel Eden, No. 2, Rue Hamel (Barrabois) et occupée depuis plusieurs années par la famille de feu G. S. Audette...

A VENDRE OU A LOUER, A LEVIS.

CETTE magnifique maison, sise à quelques pas de la Côte Tablis, sur le prolongement de la Rue St. Georges. Elle est construite sur un emplacement suffisamment étendu pour y faire un beau jardin...

Compagnie d'Assurance de Québec.

AVIS est par le présent donné qu'il y a eu un dividende de TROIS PIASTRES PAR ACTION payable à ce bureau le 15 OCTOBRE 1870...

Magasin et Résidence à louer à Lévis.

CETTE maison spacieuse et commodément à trois étages en bois, sise sur Ferry Street, devant occupée par M. Isidore Proulx, avec latrines y attachées.

Aux Manufacturiers et Capitalistes.

CETTE immense bâtisse en bois, à trois étages, située au coin des Rues de la Reine et St. Dominique, à l'ouest du Havre du Palais, est destinée à l'usage de bureaux de bureaux de voitures.

A LOUER.

Cette bâtisse qui a 105 pieds de front sur 40 de profondeur conviendrait très bien pour une Manufacture de Chaussures, ou toute autre fabrique.

LEGER & RINFRET.

RUE LA FABRIQUE, HAUTE-VILLE. Bureau des Commissaires, Ottawa, 26 janv. 1870.

CHANVRE.

CHANVRE, en Sac. WILLIAM POSTON. Québec, 22 sept. 1869.

VENTE

DE

BON MARCHÉ

DE

MARCHANDISES

SECHES

PREMIERE QUALITE.

NOUS prenons la liberté d'annoncer au public que notre assortiment est des plus complet et se compose comme suit:

FOURNITURES

POUR

DAMES.

POUR

FOURNITURES

POUR

DAMES.

POUR

FOURNITURES

POUR

DAMES.

POUR

FOURNITURES

POUR

DAMES.

POUR

FOURNITURES

POUR

DAMES.

POUR

FOURNITURES

POUR

DAMES.

POUR

FOURNITURES

POUR

DAMES.

POUR

FOURNITURES

POUR

DAMES.

POUR

FOURNITURES

POUR

DAMES.

POUR

FOURNITURES

POUR

DAMES.

POUR

TOILE ET FIL A VOILE.

A vendre par les sous-signés. TOILE de première qualité, assortie. FIL A VOILE à Filier et à Coudre. DUNNING & WEBSTER. Québec, 25 janv. 1870.

ETALON CANADIEN PUR SANG.

La Société d'Agriculture du Comté de Hochelaga, District de Montréal, désire faire l'achat d'un Etalon Canadien pur sang. Les personnes en possession un, sont priées de faire connaître immédiatement leur adresse et leurs conditions, au sous-signé.

Dissolution de Société.

AVIS est donné par le présent, que l'Association existant entre les sous-signés, Joseph Benjamin Trudelle et Hubert Jalbert, sous le nom de "Manufacture de Québec de Voitures à Bessort et d'Essieux", est dissoute à partir d'aujourd'hui d'un consentement mutuel. Toutes les obligations de la dite association, seront remplies par Joseph Benjamin Trudelle, à qui les fonds de commerce ont été transportés et qui assume toutes les charges de l'association; il continuera les affaires, sous le nom de "Manufacture de Québec de Voitures à Bessort et d'Essieux".

Chemini de Fer Intercolonial

LES Commissaires nommés pour la construction du Chemin de Fer Intercolonial donnent Avis Public qu'ils sont prêts à recevoir des Soumissions pour le matériel roulant (Rolling Stock) qui suit: 50 Locomotives et Tenders, 200 Chars à Marchandises, fermés (Box freight Cars), 150 Chars-Plateformes (Platform Cars). On pourra se procurer le devis imprimé, ainsi que les Locomotives et Chars devant être construits et on pourra voir les plans généraux de différents véhicules au Bureau de l'Ingénieur en Chef, à Ottawa, le 10 après le DIX-SEPT Janvier 1870.

AVIS PUBLIC

EST par le présent donné que, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, en Conseil, en date du 19 de Novembre 1869, et publié dans la Gazette de Canada du 4 Décembre, les Cours et Prisons de District suivantes ont été transférées au Gouvernement de la Province de Québec, viz: St. Christophe, St. Joseph de la Beauve, Beauharnois, Sweetsburg, Chicoutimi, Percé, New-Carlisle, St. Jean, Johnette, Anvers, Montmagny, Sorel, St. Germain de Rimouski, St. Etienne de la Malbaie, Grosse Pointe, St. Scholastique, Trois-Rivières, St. Hyacinthe, St. Basile, St. Léonard, St. Michel, Cour de Justice de Québec et Prison de Montréal.

AVIS PUBLIC

EST par le présent donné que, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, en Conseil, en date du 19 de Novembre 1869, et publié dans la Gazette de Canada du 4 Décembre, les Cours et Prisons de District suivantes ont été transférées au Gouvernement de la Province de Québec, viz: St. Christophe, St. Joseph de la Beauve, Beauharnois, Sweetsburg, Chicoutimi, Percé, New-Carlisle, St. Jean, Johnette, Anvers, Montmagny, Sorel, St. Germain de Rimouski, St. Etienne de la Malbaie, Grosse Pointe, St. Scholastique, Trois-Rivières, St. Hyacinthe, St. Basile, St. Léonard, St. Michel, Cour de Justice de Québec et Prison de Montréal.

AVIS PUBLIC

EST par le présent donné que, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, en Conseil, en date du 19 de Novembre 1869, et publié dans la Gazette de Canada du 4 Décembre, les Cours et Prisons de District suivantes ont été transférées au Gouvernement de la Province de Québec, viz: St. Christophe, St. Joseph de la Beauve, Beauharnois, Sweetsburg, Chicoutimi, Percé, New-Carlisle, St. Jean, Johnette, Anvers, Montmagny, Sorel, St. Germain de Rimouski, St. Etienne de la Malbaie, Grosse Pointe, St. Scholastique, Trois-Rivières, St. Hyacinthe, St. Basile, St. Léonard, St. Michel, Cour de Justice de Québec et Prison de Montréal.

AVIS PUBLIC

EST par le présent donné que, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, en Conseil, en date du 19 de Novembre 1869, et publié dans la Gazette de Canada du 4 Décembre, les Cours et Prisons de District suivantes ont été transférées au Gouvernement de la Province de Québec, viz: St. Christophe, St. Joseph de la Beauve, Beauharnois, Sweetsburg, Chicoutimi, Percé, New-Carlisle, St. Jean, Johnette, Anvers, Montmagny, Sorel, St. Germain de Rimouski, St. Etienne de la Malbaie, Grosse Pointe, St. Scholastique, Trois-Rivières, St. Hyacinthe, St. Basile, St. Léonard, St. Michel, Cour de Justice de Québec et Prison de Montréal.

AVIS PUBLIC

EST par le présent donné que, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, en Conseil, en date du 19 de Novembre 1869, et publié dans la Gazette de Canada du 4 Décembre, les Cours et Prisons de District suivantes ont été transférées au Gouvernement de la Province de Québec, viz: St. Christophe, St. Joseph de la Beauve, Beauharnois, Sweetsburg, Chicoutimi, Percé, New-Carlisle, St. Jean, Johnette, Anvers, Montmagny, Sorel, St. Germain de Rimouski, St. Etienne de la Malbaie, Grosse Pointe, St. Scholastique, Trois-Rivières, St. Hyacinthe, St. Basile, St. Léonard, St. Michel, Cour de Justice de Québec et Prison de Montréal.

AVIS PUBLIC

EST par le présent donné que, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, en Conseil, en date du 19 de Novembre 1869, et publié dans la Gazette de Canada du 4 Décembre, les Cours et Prisons de District suivantes ont été transférées au Gouvernement de la Province de Québec, viz: St. Christophe, St. Joseph de la Beauve, Beauharnois, Sweetsburg, Chicoutimi, Percé, New-Carlisle, St. Jean, Johnette, Anvers, Montmagny, Sorel, St. Germain de Rimouski, St. Etienne de la Malbaie, Grosse Pointe, St. Scholastique, Trois-Rivières, St. Hyacinthe, St. Basile, St. Léonard, St. Michel, Cour de Justice de Québec et Prison de Montréal.

AVIS PUBLIC

EST par le présent donné que, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, en Conseil, en date du 19 de Novembre 1869, et publié dans la Gazette de Canada du 4 Décembre, les Cours et Prisons de District suivantes ont été transférées au Gouvernement de la Province de Québec, viz: St. Christophe, St. Joseph de la Beauve, Beauharnois, Sweetsburg, Chicoutimi, Percé, New-Carlisle, St. Jean, Johnette, Anvers, Montmagny, Sorel, St. Germain de Rimouski, St. Etienne de la Malbaie, Grosse Pointe, St. Scholastique, Trois-Rivières, St. Hyacinthe, St. Basile, St. Léonard, St. Michel, Cour de Justice de Québec et Prison de Montréal.

AVIS PUBLIC

EST par le présent donné que, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, en Conseil, en date du 19 de Novembre 1869, et publié dans la Gazette de Canada du 4 Décembre, les Cours et Prisons de District suivantes ont été transférées au Gouvernement de la Province de Québec, viz: St. Christophe, St. Joseph de la Beauve, Beauharnois, Sweetsburg, Chicoutimi, Percé, New-Carlisle, St. Jean, Johnette, Anvers, Montmagny, Sorel, St. Germain de Rimouski, St. Etienne de la Malbaie, Grosse Pointe, St. Scholastique, Trois-Rivières, St. Hyacinthe, St. Basile, St. Léonard, St. Michel, Cour de Justice de Québec et Prison de Montréal.

AVIS PUBLIC

EST par le présent donné que, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, en Conseil, en date du 19 de Novembre 1869, et publié dans la Gazette de Canada du 4 Décembre, les Cours et Prisons de District suivantes ont été transférées au Gouvernement de la Province de Québec, viz: St. Christophe, St. Joseph de la Beauve, Beauharnois, Sweetsburg, Chicoutimi, Percé, New-Carlisle, St. Jean, Johnette, Anvers, Montmagny, Sorel, St. Germain de Rimouski, St. Etienne de la Malbaie, Grosse Pointe, St. Scholastique, Trois-Rivières, St. Hyacinthe, St. Basile, St. Léonard, St. Michel, Cour de Justice de Québec et Prison de Montréal.

AVIS PUBLIC

EST par le présent donné que, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, en Conseil, en date du 19 de Novembre 1869, et publié dans la Gazette de Canada du 4 Décembre, les Cours et Prisons de District suivantes ont été transférées au Gouvernement de la Province de Québec, viz: St. Christophe, St. Joseph de la Beauve, Beauharnois, Sweetsburg, Chicoutimi, Percé, New-Carlisle, St. Jean, Johnette, Anvers, Montmagny, Sorel, St. Germain de Rimouski, St. Etienne de la Malbaie, Grosse Pointe, St. Scholastique, Trois-Rivières, St. Hyacinthe, St. Basile, St. Léonard, St. Michel, Cour de Justice de Québec et Prison de Montréal.

AVIS PUBLIC

EST par le présent donné que, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, en Conseil, en date du 19 de Novembre 1869, et publié dans la Gazette de Canada du 4 Décembre, les Cours et Prisons de District suivantes ont été transférées au Gouvernement de la Province de Québec, viz: St. Christophe, St. Joseph de la Beauve, Beauharnois, Sweetsburg, Chicoutimi, Percé, New-Carlisle, St. Jean, Johnette, Anvers, Montmagny, Sorel, St. Germain de Rimouski, St. Etienne de la Malbaie, Grosse Pointe, St. Scholastique, Trois-Rivières, St. Hyacinthe, St. Basile, St. Léonard, St. Michel, Cour de Justice de Québec et Prison de Montréal.

AVIS PUBLIC

EST par le présent donné que, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, en Conseil, en date du 19 de Novembre 1869, et publié dans la Gazette de Canada du 4 Décembre, les Cours et Prisons de District suivantes ont été transférées au Gouvernement de la Province de Québec, viz: St. Christophe, St. Joseph de la Beauve, Beauharnois, Sweetsburg, Chicoutimi, Percé, New-Carlisle, St. Jean, Johnette, Anvers, Montmagny, Sorel, St. Germain de Rimouski, St. Etienne de la Malbaie, Grosse Pointe, St. Scholastique, Trois-Rivières, St. Hyacinthe, St. Basile, St. Léonard, St. Michel, Cour de Justice de Québec et Prison de Montréal.

AVIS PUBLIC

EST par le présent donné que, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, en Conseil, en date du 19 de Novembre 1869, et publié dans la Gazette de Canada du 4 Décembre, les Cours et Prisons de District suivantes ont été transférées au Gouvernement de la Province de Québec, viz: St. Christophe, St. Joseph de la Beauve, Beauharnois, Sweetsburg, Chicoutimi, Percé, New-Carlisle, St. Jean, Johnette, Anvers, Montmagny, Sorel, St. Germain de Rimouski, St. Etienne de la Malbaie, Grosse Pointe, St. Scholastique, Trois-Rivières, St. Hyacinthe, St. Basile, St. Léonard, St. Michel, Cour de Justice de Québec et Prison de Montréal.

AVIS PUBLIC

EST par le présent donné que, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, en Conseil, en date du 19 de Novembre 1869, et publié dans la Gazette de Canada du 4 Décembre, les Cours et Prisons de District suivantes ont été transférées au Gouvernement de la Province de Québec, viz: St. Christophe, St. Joseph de la Beauve, Beauharnois, Sweetsburg, Chicoutimi, Percé, New-Carlisle, St. Jean, Johnette, Anvers, Montmagny, Sorel, St. Germain de Rimouski, St. Etienne de la Malbaie, Grosse Pointe, St. Scholastique, Trois-Rivières, St. Hyacinthe, St. Basile, St. Léonard, St. Michel, Cour de Justice de Québec et Prison de Montréal.

AVIS.

Aux Propriétaires de Moulins, Chantiers, Usines. Le sous-signé donne avis à tous ceux qui sont obligés d'employer un gardien, qu'il vient d'inventer un appareil pour vérifier si les gardiens qu'ils emploient font strictement leur devoir. Cet appareil peut être placé aux Corps de Garde, aux Stations de Police, ou dans tout autre endroit qui exige une stricte surveillance. On peut voir un de ces appareils au No. 1, Rue de la Fabrique, Haute-Ville chez M. CYRILLE DUQUET. Québec, 6 déc. 1869.

VENTE

BON MARCHÉ

D'ARTICLES

D'ÉPICERIES

VINS, Brandy, Gin, The Vert, Noir et Japon, Homards, Sardines, Huîtres en Canistres, Essence de Safran, Morne Friche, Raisins et Corinthes, Promenades Anglaises et Américaines, Marinades de différents marqués, Tabac Turc et autres qualités, Cigares.

Bière de Bassett livrée à domicile aux prix de la Brasserie, en une quantité considérable d'autres articles, tous de premier choix et de meilleure qualité.

A vendre chez H. A. PARÉ, No. 25, rue du Pont. Québec, 4 janv. 1870.

AVIS.

A VENDRE, Tout un fonds de magasin de quincaillerie.

Reduction de 25 à 40 pour cent sur toutes les Marchandises.

Le sous-signé voulant se retirer des affaires de Ferronnerie, est décidé à vendre son fonds de magasin aux prix coûtant, pour les achats en gros, et avec une grande réduction sur les prix ordinaires, pour la vente en détail. Il invite le public à profiter de cette réduction qui durera jusqu'à l'épuisement de ses marchandises.

Le sous-signé vendrait tout le stock à un prix modéré, ce serait une excellente occasion pour quiconque désirant entrer dans cette ligne d'affaires. Il pourrait vendre aussi sa maison, ou la louer pour un certain nombre d'années à la convenance du preneur.

Québec, 21 janv. 1870. E. MICHON.

AVIS PUBLIC

EST par le présent donné que, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, en Conseil, en date du 19 de Novembre 1869, et publié dans la Gazette de Canada du 4 Décembre, les Cours et Prisons de District suivantes ont été transférées au Gouvernement de la Province de Québec, viz: St. Christophe, St. Joseph de la Beauve, Beauharnois, Sweetsburg, Chicoutimi, Percé, New-Carlisle, St. Jean, Johnette, Anvers, Montmagny, Sorel, St. Germain de Rimouski, St. Etienne de la Malbaie, Grosse Pointe, St. Scholastique, Trois-Rivières, St. Hyacinthe, St. Basile, St. Léonard, St. Michel, Cour de Justice de Québec et Prison de Montréal.

EST par le présent donné que, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, en Conseil, en date du 19 de Novembre 1869, et publié dans la Gazette de Canada du 4 Décembre, les Cours et Prisons de District suivantes ont été transférées au Gouvernement de la Province de Québec, viz: St. Christophe, St. Joseph de la Beauve, Beauharnois, Sweetsburg, Chicoutimi, Percé, New-Carlisle, St. Jean, Johnette, Anvers, Montmagny, Sorel, St. Germain de Rimouski, St. Etienne de la Malbaie, Grosse Pointe, St. Scholastique, Trois-Rivières, St. Hyacinthe, St. Basile, St. Léonard, St. Michel, Cour de Justice de Québec et Prison de Montréal.

AVIS PUBLIC

EST par le présent donné que, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, en Conseil, en date du 19 de Novembre 1869, et publié dans la Gazette de Canada du 4 Décembre, les Cours et Prisons de District suivantes ont été transférées au Gouvernement de la Province de Québec, viz: St. Christophe, St. Joseph de la Beauve, Beauharnois, Sweetsburg, Chicoutimi, Percé, New-Carlisle, St. Jean, Johnette, Anvers, Montmagny, Sorel, St. Germain de Rimouski, St. Etienne de la Malbaie, Grosse Pointe, St. Scholastique, Trois-Rivières, St. Hyacinthe, St. Basile, St. Léonard, St. Michel, Cour de Justice de Québec et Prison de Montréal.

AVIS PUBLIC

EST par le présent donné que, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, en Conseil, en date du 19 de Novembre 1869, et publié dans la Gazette de Canada du 4 Décembre, les Cours et Prisons de District suivantes ont été transférées au Gouvernement de la Province de Québec, viz: St. Christophe, St. Joseph de la Beauve, Beauharnois, Sweetsburg, Chicoutimi, Percé, New-Carlisle, St. Jean, Johnette, Anvers, Montmagny, Sorel, St. Germain de Rimouski, St. Etienne de la Malbaie, Grosse Pointe, St. Scholastique, Trois-Rivières, St. Hyacinthe, St. Basile, St. Léonard, St. Michel, Cour de Justice de Québec et Prison de Montréal.

AVIS PUBLIC

EST par le présent donné que, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, en Conseil, en date du 19 de Novembre 1869, et publié dans la Gazette de Canada du 4 Décembre, les Cours et Prisons de District suivantes ont été transférées au Gouvernement de la Province de Québec, viz: St. Christophe, St. Joseph de la Beauve, Beauharnois, Sweetsburg, Chicoutimi, Percé, New-Carlisle, St. Jean, Johnette, Anvers, Montmagny, Sorel, St. Germain de Rimouski, St. Etienne de la Malbaie, Grosse Pointe, St. Scholastique, Trois-Rivières, St. Hyacinthe, St. Basile, St. Léonard, St. Michel, Cour de Justice de Québec et Prison de Montréal.

AVIS PUBLIC

EST par le présent donné que, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, en Conseil, en date du 19 de Novembre 1869, et publié dans la Gazette de Canada du 4 Décembre, les Cours et Prisons de District suivantes ont été transférées au Gouvernement de la Province de Québec, viz: St. Christophe, St. Joseph de la Beauve, Beauharnois, Sweetsburg, Chicoutimi, Percé, New-Carlisle, St. Jean, Johnette, Anvers, Montmagny, Sorel, St. Germain de Rimouski, St. Etienne de la Malbaie, Grosse Pointe, St. Scholastique, Trois-Rivières, St. Hyacinthe, St. Basile, St. Léonard, St. Michel, Cour de Justice de Québec et Prison de Montréal.

AVIS PUBLIC

EST par le présent donné que, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, en Conseil, en date du 19 de Novembre 1869, et publié dans la Gazette de Canada du 4 Décembre, les Cours et Prisons de District suivantes ont été transférées au Gouvernement de la Province de Québec, viz: St. Christophe, St. Joseph de la Beauve, Beauharnois, Sweetsburg, Chicoutimi, Percé, New-Carlisle, St. Jean, Johnette, Anvers, Montmagny, Sorel, St. Germain de Rimouski, St. Etienne de la Malbaie, Grosse Pointe, St. Scholastique, Trois-Rivières, St. Hyacinthe, St. Basile, St. Léonard, St. Michel, Cour de Justice de Québec et Prison de Montréal.

AVIS PUBLIC

EST par le présent donné que, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, en Conseil, en date du 19 de Novembre 1869, et publié dans la Gazette de Canada du 4 Décembre, les Cours et Prisons de District suivantes ont été transférées au Gouvernement de la Province de Québec, viz: St. Christophe, St. Joseph de la Beauve, Beauharnois, Sweetsburg, Chicoutimi, Percé, New-Carlisle, St. Jean, Johnette, Anvers, Montmagny, Sorel, St. Germain de Rimouski, St. Etienne de la Malbaie, Grosse Pointe, St. Scholastique, Trois-Rivières, St. Hyacinthe, St. Basile, St. Léonard, St. Michel, Cour de Justice de Québec et Prison de Montréal.

AVIS PUBLIC

EST par le présent donné que, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, en Conseil, en date du 19 de Novembre 1869, et publié dans la Gazette de Canada du 4 Décembre, les Cours et Prisons de District suivantes ont été transférées au Gouvernement de la Province de Québec, viz: St. Christophe, St. Joseph de la Beauve, Beauharnois, Sweetsburg, Chicoutimi, Percé, New-Carlisle, St. Jean, Johnette, Anvers, Montmagny, Sorel, St. Germain de Rimouski, St. Etienne de la Malbaie, Grosse Pointe, St. Scholastique, Trois-Rivières, St. Hyacinthe, St. Basile, St. Léonard, St. Michel, Cour de Justice de Québec et Prison de Montréal.

AVIS PUBLIC

EST par le présent donné que, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, en Conseil, en date du 19 de Novembre 1869, et publié dans la Gazette de Canada du 4 Décembre, les Cours et Prisons de District suivantes ont été transférées au Gouvernement de la Province de Québec, viz: St. Christophe, St. Joseph de la Beauve, Beauharnois, Sweetsburg, Chicoutimi, Percé, New-Carlisle, St. Jean, Johnette, Anvers, Montmagny, Sorel, St. Germain de Rimouski, St. Etienne de la Malbaie, Grosse Pointe, St. Scholastique, Trois-Rivières, St. Hyacinthe, St. Basile, St. Léonard, St. Michel, Cour de Justice de Québec et Prison de Montréal.

AVIS PUBLIC

EST par le présent donné que, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, en Conseil, en date du 19 de Novembre 1869, et publié dans la Gazette de Canada du 4 Décembre, les Cours et Prisons de District suivantes ont été transférées au Gouvernement de la Province de Québec, viz: St. Christophe, St. Joseph de la Beauve, Beauharnois, Sweetsburg, Chicoutimi, Percé, New-Carlisle, St. Jean, Johnette, Anvers, Montmagny, Sorel, St. Germain de Rimouski, St. Etienne de la Malbaie, Grosse Pointe, St. Scholastique, Trois-Rivières, St. Hyacinthe, St. Basile, St. Léonard, St. Michel, Cour de Justice de Québec et Prison de Montréal.

AVIS PUBLIC

EST par le présent donné que, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, en Conseil, en date du 19 de Novembre 1869, et publié dans la Gazette de Canada du 4 Décembre, les Cours et Prisons de District suivantes ont été transférées au Gouvernement de la Province de Québec, viz: St. Christophe, St. Joseph de la Beauve, Beauharnois, Sweetsburg, Chicoutimi, Percé, New-Carlisle, St. Jean, Johnette, Anvers, Montmagny, Sorel, St. Germain de Rimouski, St. Etienne de la Malbaie, Grosse Pointe, St. Scholastique, Trois-Rivières, St. Hyacinthe, St. Basile, St. Léonard, St. Michel, Cour de Justice de Québec et Prison de Montréal.

AVIS PUBLIC

EST par le présent donné que, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, en Conseil, en date du 19 de Novembre 1869, et publié dans la Gazette de Canada du 4 Décembre, les Cours et Prisons de District suivantes ont été transférées au Gouvernement de la Province de Québec, viz: St. Christophe, St. Joseph de la Beauve, Beauharnois, Sweetsburg, Chicoutimi, Percé, New-Carlisle, St. Jean, Johnette, Anvers, Montmagny, Sorel, St. Germain de Rimouski, St. Etienne de la Malbaie, Grosse Pointe, St. Scholastique, Trois-Rivières, St. Hyacinthe, St. Basile, St. Léonard, St. Michel, Cour de Justice de Québec et Prison de Montréal.

AVIS PUBLIC

EST par le présent donné que, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, en Conseil, en date du 19 de Novembre 1869, et publié dans la Gazette de Canada du 4 Décembre, les Cours et Prisons de District suivantes ont été transférées au Gouvernement de la Province de Québec, viz: St. Christophe

HOTEL DU CANADA. NOUVELLE MUSIQUE.

M. HONRÉ JEAN, de Cacouna, propriétaire de la maison connue sous le nom de JEANS HOTEL, informe sa nombreuse pratique et le public en général qu'il vient de s'installer à l'HOTEL DU CANADA à Montréal, où il promet à tous ceux qui voudront bien lui faire l'honneur de le patronner tout le confort possible; sa table sera bien fournie et le service promptement et poliment fait; ses liqueurs et cigares seront toujours de première qualité.



M. G. SEIFERT

UN NOUVEL ASSORTIMENT DES CÉLÈBRES LUNETTES PERFECTIONNÉES ET DE LORGNONS DE LAZARUS, MORRIS & Cie.

LE GRAND DESIDERATUM

LA CHAISE-HAMAC PATENTÉE Les maîtres de maisons de toutes classes, les Invalides, les Touristes, tous ceux qui désirent la réunion du confort, du bon marché et de la durée, doivent faire l'acquisition d'une CHAISE-HAMAC PATENTÉE, qui peut se placer dans l'importe quel endroit et n'occupe seulement un demi-pouce quand on ne s'en sert pas, et peut se transformer à volonté en Canapé, en Lit d'enfant. Prix \$2 50 et au-dessus.



J. D. LAWLOR

Fabricant de Machines à Coudre, Acheté le PREMIER, le plus HAUT et le SEUL DE SINGER à la dernière Exposition de Montréal N. B. — Il possède une expérience pratique de dix-huit années dans la Manufacture des Machines à Coudre.

Cie. des Remorqueurs du St. Laurent.

Une Compagnie des remorqueurs du St. Laurent a été formée et a été constituée à Montréal à un taux raisonnable.

Manufacture Canadienne de Bouteilles de Liège.

BOUCHONS de Liège pour Bouteilles de Drogueries, pour Bouteilles de Bière, Vin, Gin, Eau-de-Vie, Bière de Grog, Soda Water, etc.

PAPETERIE DE BURFAU

PAPIER Foolscap à Lettres, à Billets et autres, Encre, Muilage, Fécule, et un assortiment général d'autres articles à vendre en gros ou en détail à bas prix par

LIVRES EN BLANC

Grands Livres de Compte (Ledgers), Livres de Journal (Journals), Livre de Caisse (Cash Books), Journal (Day Books), Brouillard (Blotters), Livres de Copie de Lettres.

GALOP de la Saison, par W. C. Lamont, Maître de Bande du 69e Régiment de S. M. Christine Walse par Dan Godfrey, illustré d'un portrait de Mlle. Christine Nilsson, comme Opérette dans Hamlet.

LES AIRS SUEDOIS.

1. Jounesse, 2. Les Roses, 3. Le Bal, Chantés par Mlle. Christine Nilsson. A vendre par R. MORGAN, Marchand de Musique et de Pianos.

GRANDE CHANCE OFFERTE AU PUBLIC.

Splendide occasion d'acheter à Bon Marché DES MARCHANDISES SÈCHES DE PREMIER CHOIX.

Le soussigné annonce au public et à ses amis en Général que, venant de terminer ses achats d'Automne et d'Hiver, il est décidé à vendre la presque totalité de son fond à des conditions qui défient toute compétition, tous ses effets ont été choisis par lui-même dans les meilleures maisons du Canada et des États-Unis.

VENTE SANS RESERVE

IRÉNÉ FORTIN

COIN DES RUES DU PONT ET ST. JOSEPH.



IMPORTATION

GROS ET EN DÉTAIL. PRIX EXTREMEMENT BAS.

Imitation de Mouton, Imitation de Mouton de Russie, Un magnifique assortiment de Machines d'acier et de diverses couleurs se recomposant d'une manière toute spéciale aux acheteurs.

DE L'IMPORTATION DU PRINTEMPS

UN LOT DE COTON BLANC CROISÉE

A 71d., VALANT 11d. I. FORTIN, COIN DES RUES DU PONT ET ST. JOSEPH, ST. ROCH, Québec, 2 oct. 1869.

POUR LES ENFANTS ET LES MALADES.

Nourriture Essentielle Concentrée.

APPROUVÉE et hautement recommandée par un grand nombre des premiers Médecins et Professeurs de l'Hôpital McGill.

EXTRAIT D'UN DES NOMBREUX CERTIFICATS.

Dr. ROBERT CHAM, Médecin à l'Hôpital-Général de Montréal, Professeur à l'Université McGill, dit: J'ai fait des essais avec l'échantillon de votre "Nourriture Essentielle Concentrée", que vous m'avez donné dans ce but, et j'ai beaucoup de plaisir à attester ses qualités excellentes.

IMPRIMERIE

DE L'ÉVÉNEMENT, No. 1, RUE BUADE, A CÔTÉ DU BUREAU DE POSTE, Escalier de la Basse-Ville.

PRESSES A VAPEUR.

Le Propriétaire du Journal L'ÉVÉNEMENT ayant fait l'acquisition d'un matériel d'imprimerie très-varié, peut maintenant faire toutes sortes d'impressions, telles que:

TETES DE COMPTES, CIRCULAIRES, LETTRES FUNERAIRES

DE VISITES, D'ADRESSES, DE COMMERCE, Etc., Etc.

CARTES

DE VISITES, D'ADRESSES, DE COMMERCE, Etc., Etc.

BLANCS

POUR GREFFIERS, AVOCATS, NOTAIRES, HUISSIERS, Etc., Etc.

AFFICHES, PROGRAMMES, FACTUMS, LIVRES BROCHURES,

Etc., Etc.

Le tout imprimé avec soin et élégance, à des PRIX RAISONNABLES.

Toute commande envoyée par la Poste, ou autrement, sera exécutée immédiatement, et les ouvrages expédiés par les voies les plus expéditives et les moins coûteuses.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE "UNION COMMERCIALE" DE LONDRES.

CAPITAL \$12,500,000 00. Montant déposé comme garantie entre les mains du Gouvernement \$150,956 00

CETTE Compagnie accepte des risques sur les Edifices Publics, les Maisons, les Mises, Fonds de Commerce, Moulin et Manufactures de toutes sortes aux taux ordinaires des autres Compagnies.

AGENTS POUR LA PUISSANCE. MORLAND, WATSON & Cie., BUREAU A LEVIS, RUE WOLFE, No. 33. B. MARQUETTE, Agent.

PHARMACIE

NOTRE-DAME DE LEVIS. Le soussigné remplace ses pratiques résidant à la Pointe-Levis et dans les Paroisses environnantes et le public en général des mêmes endroits.

Drugs, Frictions, Médecines patentées, Françaises et Anglaises, Boies de Teinture et tous autres articles pour toilette.

Un Assortiment complet de tout ce qui est généralement vendu dans une Pharmacie

Un assortiment complet de Graines fraîches de Jardins, de Fleurs et de Champs, savoir:

Bettes-Raves rouges, Bettes-Raves blanches, Carottes rouge-sang, Carottes longues orange, Carottes hautes, Carottes blanches, Carottes d'Altringham, Concombres Anglais, Concombres Canadiens, Courmelles, Cressons fins, Cornichons, Céleri blanc, Bled d'Inde, Persil Anglais, Persil Canadien, Poiroux Anglais, Gros Panais, Raves longues rouges, Raves rondes rouges, Raves noires, Légume Marrow, Marjolaine, Graines de Fleurs, Graines de Milan, Fèves jaunes, Fèves de Windsor, Fèves jaunes de Soie, Navets blancs Globe, Navets blancs bâtis, Gros Oignons rouges, Sauges, Sariette, Salsifis, Laitue, Tomates, Graines de Trefle, rouge et blanc.

ALFRED GIROUX, Pharmacien, Grand-Rue Saint-Laurent, Place du Marché, Passage, Notre-Dame de Lévis, Québec-Sud Québec, 19 août 1869.

JOSEPH X. LAVOIE, AVOCAT.

No. 35, RUE STE ANNE, HAUTE-VILLE. No. 12, RUE CRAIG, (DU PONT), ST. ROCH DE QUÉBEC. Québec, 22 sept. 1869.

ELZEARDERY, AVOCAT.

No. 6 RUE ST. LOUIS, HAUTE-VILLE. (Bâtisse des Francs-Maçons) Anssi à N. D. de Lévis, Bureau de Léon Roy, sur N. D. de Lévis, à 9 heures P. M. Québec, 3 sept. 1869.—1 an.

HOMŒOPATHIE.

Dr. BÉNDER, Médecin et Chirurgien. No. 9, Rue St. Jean, (en dehors). HEURES DE BUREAU: 8 1/2 à 10 A. M. 1 à 3 P. M. et 6 1/2 à 8 P. M. Québec, 17 avril 1869.

LIBRAIRIE DE FABRE & GRAVEL, MONTREAL.

LA SOMME THÉOLOGIQUE DE ST THOMAS, Latin, Français en regard, avec des notes Théologiques, Historiques et Philologiques, etc., par M. Tablé Drioux, 15 vols., 8 in. jolies reliures, \$30.00.

LE MEME OUVRAGE tout en français, 8 vols., 8 in. reliés, \$15.00.

LA THÉOLOGIE AFFECTIVE ou St. Thomas, en méditation, par L. Fall, 5 vols., 8 in. \$2.25.

LA VIE DE N. S. JÉSUS-CHRIST MÉDITÉE pour tous les jours de l'année et appliquée à l'État religieux, 2 vols., 12 in. \$2.25.

COUS DE CONFÉRENCES SUR LA RELIGION le plus complet, le plus suivi et le plus neuf sous tous les rapports, etc., par M. Abbé Rna, 3 vols. 12 in., \$3.50.

CONSULTATIONS par le R. P. Al. Lefebvre, 1 1/2 in. relié, \$1.00.

LES CONSEILS DE LA SAGESSE ou recueil des maximes de Salomon, les plus nécessaires à l'homme pour se conduire sagement, 1 vol. 12 in. relié, 75 cts.

ŒUVRES PASTORALES DE MONSIEUR GUILBERT, Archevêque de Tours, 2 vols., 8 in. reliés, \$3.75.

LA LYRE ANGILOISE, Cantiques nouveaux offerts aux maisons d'éducation, par les R. P. Justina, Et Cheverry Musique et accompagnement de M. Nicolas Bousquet, 1 vol. 8 in. relié, \$3.75.

Le Jubilé du Concile de l'Immaculée-Conception. INSTRUCTIONS, Prières Spéciales et Prières Exercices à l'usage de tous les fidèles, publié avec autorisation ecclésiastique. PRIX, 71d.

TERRE A VENDRE. UNE MAIGNIFIQUE TERRE en bois debout de 2 arpents de front sur 31 de profondeur, située à St. Emile de Lotbinière concession du Cador No. 9.

W. J. BICKELL, No. 38 Rue St. George ou au bureau de MM. JOHN LEMBURIER Rue St. Pierre, Québec, 17 Avril 1869.

VERNIS.

POUR Voitures, Meubles, pour le Poli des Commodités, Bouteilles, etc., etc., Cuir, Shellac, Acajou, English Gold Size, Vernis Noir du Japon, Flowering Varnish, Vernis à l'huile, etc.

Tableau indiquant l'heure du départ des Malles.

Table with columns for destination (ONTARIO, QUÉBEC, MALLES LOCALES, BAIE DES CHALEURS, PROVINCE MARITIME, ETATS-UNIS, INDES OCCIDENTALES, GRANDE BRETAGNE, CAOUTCHOUC, MANUFACTURE CANADIENNE, PAPETERIE DE BURFAU, LIVRES EN BLANC, MARINADES ET SAUCES, OLD TOM GIN, RIZ, BUREAU DE L'ÉVÉNEMENT).